

25-A-0038

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATION PARITAIRE - MARS 2024

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0591 du 26 décembre 2024, modifié par l'arrêté n°25-A-0003 du 10 janvier 2025, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0593 du 26 décembre 2024 portant délégation de fonctions aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0532 du 07 novembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications au sein du collège des représentants du personnel ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 24-A-0532 du 07 novembre 2024 susvisé est abrogé ;

Article 2. La liste des membres des commissions administratives paritaires en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit :

- M. Karim LOUZANI
- Mme Catherine LEFEBVRE
- M. Christian MATHON

25-A-0038



Arrêté Du Président

- M. Olivier TURPIN
- M. Henri LENFANT
- M. Nicolas DETERPIGNY
- M. Jean Philippe ANDRIES
- M. Sébastien BROGNIART
- M. Jean Louis BUISSE
- M. Jean Claude MENAULT
- Mme Anissa BADERI
- M. Martin DAVID-BROCHEN
- M. Julien PILETTE
- Mme Magali GLADYSZ-SEBILLE
- M. Ali DOUFFI
- M. Jacques PASTOUR
- Mme Marie-Pierre JANSSENS
- Mme Rosemonde DOIGNIES
- Mme Hélène ROUSSEL

Article 3. Parmi la liste des membres des commissions administratives paritaires, M. Christian MATHON, Vice-président, est désigné comme représentant de M. Damien CASTELAIN pour assurer la présidence des commissions administratives paritaires ;

Article 4. La liste des membres des commissions administratives paritaires en qualité de représentants du personnel s'établit comme suit :

CAP Catégorie A

Titulaires

- Mme Mélanie LOTTE (CGT)
- Mme Julie GAYRAUD - VAISSIERES (CGT)
- Mme Stéphanie BECUWE (FO)
- M. Alain DURIEZ (FO)
- M. Ghislain BECQUET (Autonomes)
- Mme Virginie TCHOFFO (FSU)
- Mme Agnès FISZER (FSU)

Suppléants

- M. André BOGAERT (CGT)
- M. Frédéric PARISOT (CGT)
- M. Romain AUDOUX (FO)

25-A-0038



Arrêté Du Président

- M. Michel RUFFIN (FO)
- M. Samy ABDELAZIZ (Autonomes)
- M. Henri VYGEN (FSU)
- Mme Hélène BETEMS (FSU)

CAP Catégorie B

Titulaires

- M. Éric BRACCIA (CGT)
- Mme Corinne HORBANT (CGT)
- Mme Fatima ABDELLAOUI (Sans étiquette)
- M. Jean LEMAIRE (FO)
- M. Vincent BASILE (Autonomes)
- M. Philippe KUPPENS (FSU)

Suppléants

- M. Philippe GEVAERT (CGT)
- Mme Marie-José HUMEZ (CGT)
- M. Kévin CORNU (CGT)
- M. Didier MAES (FO)
- M. David DEBUCQUET (Autonomes)
- Mme Marie-Pierre BOIREAU (FSU)

CAP Catégorie C

Titulaires

- M. Éric LAINE (CGT)
- Mme Céline VANDENBERGHE (CGT)
- M. Kemokho SYLLA (CGT)
- Mme Carole LEBBRECHT (CGT)
- Mme Christine NOULLET (FO)
- Mme Françoise DUPIRE (Autonomes)
- M. Yann DELEBARRE (Autonomes)
- M. Alexandre TORNU (FSU)

Suppléants

- M. Régis VANDENBOSSCHE (CGT)
- Mme Audrey BOULONNE (CGT)
- Mme Marie-Joelle DALLEAU (CGT)
- M. Jean-Baptiste CALLENS (CGT)
- Mme Séverine BERNARD (FO)
- Mme Catherine DEMARE (Autonomes)

Arrêté
Du Président



- M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)
- Mme Emma CEPA-AMON (FSU);

Article 5. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 6. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la métropole
européenne de Lille,

Damien CASTELAIN



18 FEV. 2025

25-A-0040

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE SIGNATURE - RESPONSABLES DE SERVICE - MODALITES
D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT - MODIFICATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 24-C-0055 du 19 avril 2024 et n° 24-C-0390 du 20 décembre 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0591 du 26 décembre 2024, modifié par l'arrêté n° 25-A-0003 du 10 janvier 2025, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0592 du 26 décembre 2024 portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0593 du 26 décembre 2024 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Considérant que, par l'arrêté n° 24-A-0591 du 26 décembre 2024 susvisé, une délégation de signature a été accordée aux responsables de services ; que cet arrêté comprend 7 annexes détaillant les conditions de la délégation et les délégataires, notamment l'annexe 6 relative aux actes d'administration générale ;

Considérant cependant qu'à l'annexe 6, il convient d'ajouter une délégation de signature pour les courriers de réponse aux demandes d'exonération fiscale suite à l'analyse juridique et fiscale des services ;



**Arrêté
Du Président**

ARRÊTE

Article 1. La page 31 de l'annexe 6 de l'arrêté n° 24-A-0591 du 26 décembre 2024 susvisé est remplacée par la page ci-annexée.

Article 2. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN



Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous les documents relatifs à l'apprentissage et aux stages gratifiés ou non Accusés réceptions des lettres de candidature et courriers de refus relatifs aux offres proposées sur les postes de titulaires et de contractuels Courriers de recrutement sur des emplois non permanents dont la durée est inférieure ou égale à trois mois 	<ol style="list-style-type: none"> Laïla RAYA Chef de service Bertrand DELANNOY Chef de service adjoint Lucile LEHOUCQ Directrice Julien BAHUAUD Directeur adjoint
DIRECTION VIE DE L'AGENT		
Formation et documentation	<ul style="list-style-type: none"> Tous documents relatifs aux inscriptions et aux conventions liés à la formation 	<ol style="list-style-type: none"> Flavie HUGOT DE SAINT JEAN Chef de service Laurence DEBUIGNE Chef de service adjointe Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
Protection sociale et retraite	<ul style="list-style-type: none"> Courriers et notifications de décisions défavorables à l'agent relatif à la protection sociale 	<ol style="list-style-type: none"> Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> Courriers adressés au juge des tutelles Mandats capital décès 	
	<ul style="list-style-type: none"> Courriers, convocation et attestations relatifs à la protection sociale et à la retraite 	<ol style="list-style-type: none"> Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
PÔLE FINANCES		
	<ul style="list-style-type: none"> Émettre des avis de tirage ou de remboursement sur lignes de trésorerie, emprunts revolving ou emprunts en phase revolving déjà souscrits Courriers de réponse aux demandes d'exonération fiscale suite à l'analyse juridique et fiscale des services de la MEL 	<ol style="list-style-type: none"> Béatrice MARCHAL DGAS Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
DIRECTION GESTION FINANCIÈRE		
Expertises financières	<ul style="list-style-type: none"> Déclarations de TVA Réponses aux demandes d'informations fiscales Rescrits fiscaux Certificats administratifs en lien avec la gestion du patrimoine Attestation prêt employeur 	<ol style="list-style-type: none"> Régis DELATTRE Chef de service Sylvie COVAIN Chef de service adjointe Camille VAN DER MEE Directrice Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe